



**MISSION CONJOINTE D'OBSERVATION ELECTORALE DE
L'UNION AFRICAINE ET DE LA FORCE EN ATTENTE D'AFRIQUE
ORIENTALE DANS LE CADRE DES ELECTIONS
PRÉSIDENTIELLE ET DES GOUVERNEURS DU
14 JANVIER 2024 A L'UNION DES COMORES**

DECLARATION PRELIMINAIRE

MORONI, LE 16 JANVIER 2024

INTRODUCTION

Suite à l'invitation du Gouvernement de l'Union des Comores, le Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA) Son Excellence Monsieur (SEM.) Moussa Faki MAHAMAT a dépêché une Mission d'Observation Electorale (MOE) afin d'y observer le premier Tour des Elections Présidentielle et des Gouverneurs du 14 Janvier 2024. La Mission est conduite par SEM. Domitien NDAYIZEYE, ancien Président de la République du Burundi et Membre du Panel des Sages de l'Union Africaine (UA). Elle a été rejointe par la Mission de la Force en Attente de la Région Afrique Orientale (F.A.R.A.O), dirigée par SEM. Bernard MAKUZA, ancien Premier Ministre et ancien Président du Senat de la République du Rwanda.

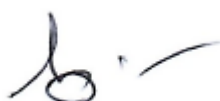
La Mission conjointe est appuyée respectivement par SEM. Ntibantunganya Sylvestre, ancien Président de la République du Burundi et Président du Panel des Sages de la F.A.R.A.O. et SEM. Bankole ADEOYE, Commissaire aux Affaires Politiques, à la Paix et à la Sécurité (CAPPS) de l'U.A.

La Mission comporte un volet de Médiation et Diplomatie Préventive qui lui confère une dimension fondamentale.

La Mission conjointe est composée de soixante-six (66) Observateurs de Court-Terme (OCT) au nombre desquels des Ambassadeurs africains Représentants Permanents auprès de l'Union africaine, des Membres du Parlement Pan-Africain, des responsables d'Organes de Gestion des Elections (OGE), d'Experts électoraux indépendants et de représentants des Organisations de la Société Civile (OSC) provenant de 26 Etats membres ci-après : Bénin, Burundi, Cameroun, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. Elle séjournera aux Comores du 08 au 18 Janvier 2024.

Durant son déploiement, la Mission a rencontré les parties prenantes impliquées dans le processus électoral ainsi que certains partenaires externes afin d'échanger sur les évolutions sociopolitiques observées pour mieux évaluer les dynamiques politiques, institutionnelles et sociales qui concourent au raffermissement de l'ancrage démocratique dans le pays.

La présente Déclaration préliminaire sera suivie d'un Rapport Final de Mission plus exhaustif assorti de recommandations pertinentes afin de mieux organiser les futurs scrutins.



I- OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

La Mission vise à s'assurer de la bonne organisation des scrutins de manière impartiale et objective afin de promouvoir davantage la Démocratie, la paix, la sécurité et l'unité nationale.

La Mission poursuivra ses interactions avec les différents acteurs jusqu'à son départ, de manière constructive, objective et impartiale.

La Mission a pu observer la fin de la campagne électorale, la période de silence et le jour du scrutin.

L'usage des tablettes pour la centralisation de l'observation des scrutins a été un élément innovant pour la Mission et marque une certaine avancée dans la pratique de l'UA en la matière.

Enfin, l'Equipe de coordination suivra la phase postélectorale en temps réel afin de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du Rapport Final de la Mission.

II- OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

a) Contexte Politique des élections

Ces élections se sont déroulées dans un climat en général pacifique, malgré les clivages politiques qui ont débouché sur leur boycott actif par une frange de l'opposition.

Ces élections s'inscrivent dans le prolongement de la réforme Constitutionnelle de 2018 qui a fait passer la limitation du mandat unique de cinq (5) à un mandat renouvelable une fois par île dans le cadre de la tournante. Notons que la réforme constitutionnelle de 2018 et les résultats des élections de 2019 ont été contestés par l'opposition.

Les dissensions politiques intra partis ou coalitions voire trans-partisans ont été aussi notées par la Mission. Ce qui a abouti à un reprofilage du champ politique national qui a impacté tant la mouvance présidentielle que l'opposition divisée entre les pro et les anti-élections.

La Mission a noté la controverse autour des accréditations des représentants des candidats en lice qui a fini par être traitée grâce à un Accord entre l'opposition et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) sous fond de réserves exprimées par la mouvance présidentielle.

La Mission a noté l'existence d'un déficit de confiance entre les acteurs. Toutefois, la mise en place d'un Cadre de Concertation a permis de trouver des plages de convergences pour permettre d'aller à ces élections malgré les dissensions politiques existantes relatives : au recrutement du personnel des Bureaux de Vote ; la délivrance des accréditations des candidats ; la crise de confiance envers les Organes de Gestion

des Elections (OGE) et entre les protagonistes ; la question de la régularité ou non du vote par procuration prévue par la loi électorale mais qui est source de clivages politiques et ; le vote de la diaspora qui n'a pas encore fait l'objet d'effectivité juridique du fait de l'absence d'un Décret d'application .

Néanmoins, certaines solutions ont été trouvées surtout au sein de la CENI et du Cadre de Concertation.

b) Cadre Légal

L'observation électorale de la mission conjointe s'inscrit dans le strict respect des dispositions légales nationales et internationales encadrant nos Missions. Au plan national, il s'agit de : la Constitution de l'Union des Comores du 23 Décembre 2001, révisée par le Référendum du 30 Juillet 2018, principalement en son Article 64 ; la Loi Organique (L.O.) N°23-003/AU du 02 Mars 2023 fixant les règles relatives aux modalités de l'élection et les conditions d'éligibilité ; la Loi électorale N°22-017/AU adoptée le 27 Décembre 2022 et promulguée par Décret Présidentiel N°23-027/PR du 8 Mars 2023. A cela s'ajoute le Décret du 4 Octobre 2023 portant Convocation du Corps Electoral fixant les deux Tours des scrutins respectivement les 14 Janvier et le 25 Février 2024.


Au plan international la mission se fonde entre autres sur : l'Acte Constitutif de l'OUA/UA ; la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) ; la Charte des Nations Unies (CNU) ; le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) ; la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale des Elections (POIE) ; la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) ; la Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes régissant les Elections Démocratiques en Afrique ; les Directives de l'Union Africaine pour les Missions d'Observation et de Suivi des Elections, la Vision 2030 ainsi que l'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 de l'UA.

c) Système électoral

Tout Citoyen de l'Union des Comores âgé d'au-moins trente-cinq (35) ans jouissant de ses droits civils et politiques a le droit de briguer la magistrature suprême au suffrage uninominal majoritaire à deux (2) tours. L'Article 8 de la Loi portant élection du Président de l'Union des Comores, adoptée en décembre dernier dispose que les candidats à l'élection présidentielle doivent être parrainés au niveau national par au moins 0,8% d'électeurs, repartis proportionnellement au nombre des inscrits par île. Nonobstant l'existence de cette disposition normative, la Mission a noté son ineffectivité du fait d'un consensus politique auquel sont parvenus les parties prenantes et qui a suspendu son application lors de cette présidentielle.

d) Administration électorale

Les principaux Organes de Gestion des Elections (OGE) impliqués dans l'administration du processus électoral sont : la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), la Cour Suprême, le



Ministère de l'Intérieur en charge des Elections, et dans une certaine mesure le Ministère des Affaires Etrangères.

La CENI, conformément aux dispositions de la Loi N°14-004/AU du 12 Avril 2014, portant Code Electoral en vigueur est composée de treize (13) membres désignés pour un mandat de douze (12) mois renouvelable, bien que pouvant être prorogé par la Cour Suprême de trois (3) mois. Elle est primordialement chargée entre autres de : l'opérationnalisation technique du vote, la gestion du fichier électoral, l'organisation matérielle des scrutins, l'accréditation des assesseurs et des observateurs nationaux et internationaux. Elle publie les résultats provisoires des scrutins. Elle est dotée également de trois (3) Commissions Electorales Insulaires Indépendantes (CEII) dont une par île et de Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) pour les 54 circonscriptions communales. La diffusion de l'information sur le processus électoral relève principalement de la compétence de la CENI.

Le CNPA gère la question de l'information et de la communication électorale durant les diverses phases du processus notamment la répartition du temps d'antenne entre les candidats en lice, la moralisation du champ politique et la gestion des médias durant cette période.

La Cour Suprême est le Juge par excellence des Elections. Cependant, le limogeage de l'ancienne Présidente de cette institution a été présenté par l'opposition comme étant un facteur de déficit de confiance car violant selon elle l'Article 169 du Code Electoral. A contrario, le camp de la majorité a réfuté cette assertion. Malgré les critiques y relatives, la Mission a pris note que les OGE habilités ont validé les candidatures du fait exclusivement de leur nationalité comorienne. La Cour Supreme a réitéré à maintes égards sa neutralité objective, méthodologique et systémique face aux parties prenantes sans exclusives conformément à son mandat.

Le Ministère de l'Intérieur est responsable de la confection du Fichier électoral. Sa Direction Générale des Elections et son Centre National de Traitements des Données Electorales constituent ses deux instances phares qui jouent un rôle important en amont dans la gestion des processus électoraux.

La Mission a noté que le Ministère des Affaires Etrangères à travers ses Ambassades et Consulats n'a pas pu jouer de rôle durant ces scrutins du fait de la non-participation de la Diaspora.

Malgré tout, des arrangements parfois ont pu se faire sous fond de clivages entre les parties prenantes et la CENI. Ce qui a permis de transcender les contradictions et conférer une certaine inclusivité au processus électoral.

Enfin, la Mission a noté que tous ces OGE ont eu à organiser des séances de renforcement de capacités de leurs membres afin d'optimiser davantage leur compétence dans la gestion du processus électoral.



e) Délimitation des circonscriptions électorales

La Mission a noté qu'une redéfinition des circonscriptions électorales a été initiée limitant le plafond du nombre d'électeurs par Bureau de Vote à cinq-cents (500). Chaque bureau est dirigé par un Président, accompagné de deux (2) Assesseurs et autant de Secrétaires, d'une part ; auxquels s'ajoutent les Représentants des candidats en lice présents, d'autre part.

f) Enregistrement des électeurs

Une refonte complète des listes électorales a été effectuée de Juin à Juillet 2023. Ce qui a permis d'augmenter de 31 000 le nombre d'inscrits sur le Fichier Electoral National par rapport à la liste actualisation de 2018 ; et ce, conformément au Décret N°23-027/PR du 8 Mars 2023. Les objectifs fixés à cet effet ont été atteints à hauteur de soixante-dix-pour cent (70%).

g) Enregistrement des partis politiques et désignation des candidats

La Mission a noté qu'il y avait : six (6) candidats au Premier Tour de la Présidentielle que sont :

- Mouigni Baraka Said Soilihi (RDCE) ;
- Aboudou Soefo (TSASI) ;
- Salim Issa Abdallah (Juwa) ;
- Azali Assoumani (AMP), Mouvance Présidentielle ;
- Daoudou Abdallah Mohamed (Parti Orange) ; et enfin,
- Bourhane Hamidou (Woneha).

Pour les Elections des Gouverneurs, il y avait : dix (10) candidats à Mohéli (Mwali) ; huit (8) à Grande-Comores (Ngazidja) et autant à Anjouan (Nduzawani).

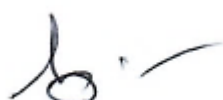
Parmi les candidats en lice dans ces deux (2) scrutins il n'y avait qu'une seule femme candidate présentée par la majorité présidentielle à Mwali : Mme Chamila Ben Mohamed.

Selon la CENI, le Fichier Electoral National (FEN) comptait : 338.940 inscrits répartis comme suit : 25.275 à Mwali ; 132.565 à Anjouan et 181.100 à Ngazidja.

La Mission a noté l'absence de données désagrégées sur la représentativité des femmes et des hommes mais aussi des jeunes, personnes âgées et de celles vivant avec un handicap dans le Fichier Electoral National.

h) Financement

La Mission a noté que les élections ont été financées à titre principal sur fonds publics de l'Union des Comores avec une contribution des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).



i) Campagne électorale

La campagne électorale s'est déroulée du 17 décembre 2023 au 12 Janvier 2024 conformément à la Loi.

Elle s'est faite via des meetings, du porte-à-porte, des spots et émissions en langues officielles et nationales, des affiches, stratégies de mobilisation partisane par les médias classiques (radios, télévisions, presse écrite) et les Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC) surtout l'usage des réseaux sociaux (Facebook, Twitter (X), whatsapp) et les sites Web des acteurs impliqués.

La Mission a noté que s'il est vrai que ces supports médiatiques et les NTIC ont pu concourir à la diffusion d'information et de communication visant à stimuler la participation électorale et à promouvoir les programmes et l'offre des candidats en compétition, cependant, elle a relevé des tentatives de désinformation et de mésinformation sur la toile qui méritent un certain recul pour mieux appréhender la complexité des acteurs, défis, enjeux et perspectives. La triangulation en temps réel des informations reçues par nos équipes disséminées dans les trois (3) îles a été un atout pour la réussite de la Mission. Ce qui lui a permis d'avoir des éléments probants en temps réel souvent en contradiction avec les données reçues via les réseaux sociaux.


j) Sécurisation préélectorale

La Mission n'a observé aucun incident majeur. La mobilisation des Forces de Sécurité et de Défense Nationale (FSDN) qui ont joué un rôle majeur dans cette phase du processus électoral a permis également une organisation pacifique des scrutins. La situation sécuritaire a été globalement satisfaisante.

k) Rencontres de la Mission

La Mission a rencontré entre autres les acteurs internes et externes suivants :

- les candidats, partis et coalitions de la majorité et de l'opposition en lice,
- les Organes de Gestion des Elections (CENI, Cour Suprême, Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), les Ministères de l'Intérieur et celui des Affaires Etrangères
- le Ministère de la Défense) ;
- les Organisations de la Société Civile impliquées (Femmes Leaders pour la Paix, WUnanya Wa Nguwenwe, Jeunes Leaders pour la Paix, ONG Salam, la Plateforme RESPIR de l'Océan Indien) ;
- le Corps Diplomatique Africain accrédité à l'Union des Comores ;
- la Délégation de l'Union Européenne et sa Mission d' Experts Electoraux ;
- les Missions d'Observation Electorale de : l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Ligue des Etats Arabes (LEA), l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), et
- le Système des Nations Unies.



III. OBSERVATIONS DU JOUR DE VOTE

Les constats suivants ont été faits par les vingt-cinq (25) équipes d'observateurs déployés par la Mission conjointe le jour des scrutins qui ont couvert 371 B.V. dont 250 à Ngazidja, 45 à Mwali et 76 à Ndzuwani. Ces bureaux étaient situés à 62 % en milieu urbain et 38% en zone rurale.

a) Ouverture des bureaux de vote

Dans 32 % des bureaux de vote visités, le scrutin a démarré à l'heure légale. Dans 68% restant, il a eu un retard allant de quelques minutes à plus de deux (2) heures notamment à cause de l'arrivée tardive du matériel électoral dans 59% des bureaux de vote visités contre 21 % du fait de sa mise en place dans un climat pluvieux.

Les procédures d'ouverture ont été respectées conformément à la loi électorale par les membres des Bureaux de vote observés en présence des Observateurs et des mandataires des candidats.

Dans 41% des cas, ils n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite à cause des escaliers et l'absence de rampes d'accès aménagés à cet effet.

b) Matériel électoral

Le matériel électoral était disponible en quantité suffisante dans 86 % des bureaux de vote visités à l'exception de quelques bureaux notamment à Mwali. Il manquait par endroits de la colle, des blocs note et du papier blanc.

c) Personnel électoral

Il y avait en moyenne entre quatre (4) et cinq (5) membres des bureaux de vote dans la majorité de ceux qui ont été visités. Cependant, par endroits, il y en avait que trois (3). Mais dont en moyenne au-moins une femme dans la quasi-totalité des bureaux de vote observés.

Dans 72% des cas, le personnel électoral a fait preuve de professionnalisme malgré quelques hésitations ou limites dans la conduite des opérations d'ouverture et de clôture des scrutins.

d) Participation électorale

La Mission a noté une certaine fluctuation du niveau d'affluence des électeurs par endroits avec une variabilité selon les bureaux de vote mais aussi selon qu'on est en zone rurale ou urbaine. Cela en tient aussi compte des aléas de la météo.

e) Participation des femmes

En ce qui concerne la participation des femmes, la Mission a constaté une mobilisation notable aussi bien en tant que membres des bureaux de vote que des représentants des candidats. Comme membres des bureaux de vote, elles représentaient 46%.

Il y avait 30% d'Observatrices nationales et 37% de déléguées des candidats en lice suivant les bureaux de vote visités par la Mission.



f) Déroulement des scrutins

Les scrutins se sont déroulés dans une atmosphère calme et paisible. L'identité des électrices et électeurs était systématiquement vérifiée au regard de la liste du bureau et la présentation de la carte d'électeur ou de la carte nationale d'identité requise.

Néanmoins, quelques manquements ont émaillé la conduite des opérations de vote. : la disponibilité tardive des matériels de vote a été rattrapée à la clôture proportionnellement et conformément à la loi électorale.

Aucune activité ni de matériel de propagande électorale n'ont été constatés à proximité ou dans les centres de vote visités, bien que des affiches électorales subsistaient par endroits dans les localités couvertes.

L'affichage des listes électorales à l'entrée des bureaux de vote a été systématique ainsi que le contrôle des doigts des électeurs avant de voter puis de leur imbiber le doigt avec l'encre indélébile après avoir voté.

Une assistance a été apportée aux personnes la sollicitant avec quelqu'un de leur choix ou un membre du bureau de vote voire un observateur citoyen ou encore un mandataire de candidat/parti.

g) Représentation des partis et candidats dans les bureaux de vote

Les candidats, partis ou coalitions en lice étaient bien représentés dans la plupart du temps.

h) Observation nationale et internationale des scrutins

La Mission a rencontré le jour du vote divers observateurs nationaux et internationaux. Ils ont pu remplir leurs mandats sans entraves.

i) Sécurité

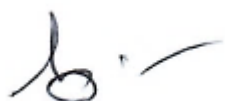
La sécurisation effective des sites et des opérations de vote a été assurée par les Forces de Sécurité et de Défense Nationales tout au long du jour du vote de manière professionnelle et généralement discrète. Elles ont parfois assisté à aider à mieux orienter certains votants pour retrouver leurs bureaux de vote.

j) Clôture et dépouillement

Les procédures de clôture et de dépouillement ont été conduites conformément aux prescriptions légales dans les bureaux témoins visités par la Mission.

Le personnel électoral a compensé le retard accusé à l'ouverture des opérations de vote.

Une copie du procès-verbal a été remise aux mandataires des candidats et les résultats ont été affichés dans 93 % des bureaux témoins observés.



CONCLUSION

La Mission conjointe de l'Union Africaine (UA) et de la Force en Attente de la Région d'Afrique Orientale (EASF) présente ses sincères compliments au Peuple Comorien pour avoir fait preuve d'une réelle maturité politique en votant dans la paix, sans incidents majeurs tout au long du processus électoral.

La Mission salue les diligences prises par le Gouvernement, les partis, candidats et coalitions en lice et les acteurs ad hoc du système électoral ainsi que les Organisations de la Société Civile qui ont été impliqués dans la tenue des scrutins.

La Mission salue l'excellente coopération qui a prévalu entre elle et les autres Missions électorales internationales et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui ont interagi positivement avec elle.

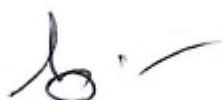
Tout en notant la bonne maîtrise des procédures de vote par une grande majorité des membres des bureaux de vote visités, la Mission note cependant la nécessité de formuler des recommandations suivantes :

Au Gouvernement :

- Engager des réformes consolidantes et créer les conditions optimales du Dialogue inclusif entre toutes les forces vives de la Nation afin de trouver des plages de convergences susceptibles d'améliorer le système électoral et politique ;
- Relancer le Cadre de Concertation et veiller à l'effectivité des mesures à prendre pour transcender les clivages politiques existants et les dissensions autour notamment de : l'organisation des scrutins ; des questions des procurations et des accréditations ;
- Renforcer davantage la parité et la représentation des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap dans le système politique ;
- Procéder à une Réforme qualitative de la Constitution et du Code Electoral pour clarifier une bonne fois pour toutes les questions litigieuses afin de s'assurer d'avoir à l'avenir un cadre légal plus consensuel ;
- Doter les Organes de Gestion des Elections de moyens adéquats de fonctionnement.

Aux Organes de Gestion des Elections :

- Renforcer le dialogue et la confiance entre toutes les parties prenantes du processus électoral ;
- Accroître leurs moyens pour leur permettre de mieux assumer leur mandat ;
- Promouvoir plus de parité et de représentation des jeunes dans leurs instances ;
- Assurer sans cesse aux acteurs en lice et à l'opinion publique nationale et internationale des informations appropriées à temps pour mieux sensibiliser sur les voies de recours durant les diverses étapes du processus électoral ;
- Déployer le matériel électoral à temps dans les Bureaux de vote ;
- Délivrer à temps les accréditations aux missions d'observation citoyenne.



Aux Candidats, Partis et Coalitions Politiques :

- Prioriser la stabilisation de l'Etat, la consolidation de la Démocratie Pluraliste et l'Unité Nationale, gages de tout développement durable ;
- Pérenniser le Dialogue dans le Cadre de Concertation pour régler les questions litigieuses et transcender les clivages actuels et futurs ;
- Promouvoir encore plus la parité et la représentation des jeunes et des femmes plus comme candidats qu'électrices ou électeurs ;
- Recourir aux voies légales en cas d'éventuelles contestations et minimiser les sources de crises politiques surtout lors des processus électoraux ;
- Réaliser l'effectivité du vote de la diaspora lors des prochaines élections.

A la Société Civile :

- Poursuivre ses initiatives salvatrices en matière d'éducation civique électorale et d'observation nationale des scrutins ;
- S'inscrire dans le renforcement des acquis du Cadre de Concertation pour redynamiser sans cesse l'Etat de Droit et la Démocratie Pluraliste
- Prendre part davantage aux efforts visant les réformes consolidantes du système électoral et sociopolitique pour éradiquer les facteurs limitants.

A la Mission Conjointe et au reste de la Communauté Internationale :

- Amplifier les efforts déployés en matière d'observation internationale des processus électoraux, d'assistance technique, d'appui financier et diplomatique afin de permettre des scrutins futurs moins clivants ;
- Renforcer les initiatives de Médiation et de Diplomatie préventive pour aider à transcender le déficit de confiance et les logiques de défiance entre les parties prenantes du processus électoral ;
- Soutenir encore plus la Société Civile pour jouer un rôle plus décisif et constructif en période électorale ;
- Accompagner les efforts nationaux pour des élections réussies sources de légitimation démocratique.

Fait à Moroni le 16 Janvier 2024.

Pour la Mission Conjointe

SEM. Domitien NDAYIZEYE,
Chef de la Mission de l'UA



SEM. Bernard MAKUZA
Chef de Mission de l'EAF

